

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-053

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLU :** Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Emile COHEN ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe).

**Membre absent :** Aucun

**Nombre de présents :** 27

**Nombre de pouvoirs :** 6

**Nombre de votants :** 33

**OBJET** ACCEPTATION DE LA SUBVENTION VERSEE PAR L'ETAT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR LE PROJET « SENSIBILISATION DES ELEVES A L'EGALITE FILLES-GARÇONS » AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE LE PEROLLIER

La Ville d'Écully s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Cette politique de la ville vise à améliorer les conditions de vie des Écullois et notamment ceux du quartier « Sources-Pérollier ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le quartier « Sources-Pérollier » est reconnu prioritaire au titre de la politique de la ville conformément au décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Cela traduit la précarité réelle vécue au sein de ce quartier par ses habitants tant sur les plans économique, sécuritaire, éducatif ou social, et appelle à la mobilisation des parties prenantes afin de viser au rétablissement et à l'amélioration générale de cette situation.

A ce titre, la Ville d'Ecully a signé le 12 avril 2024 le Contrat de Ville « Engagements Quartier 2030 », lui permettant, aux côtés de l'Etat, de la Métropole de Lyon, et de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, de développer une stratégie d'intervention commune visant à :

- Mobiliser toute politique publique autour du projet de territoire décliné dans la convention locale d'application,
- Agir en proximité et en renforçant la présence humaine dans les quartiers,
- Mobiliser les habitants et les associations, et coordonner les synergies via les équipes projet de la politique de la ville.

Pour ce faire, tous les domaines de l'action publique sont mobilisés : l'éducation, l'urbanisme, les transports, l'emploi, la santé, l'action sociale, la tranquillité publique ou encore la médiation.

Ainsi, chaque année, les partenaires signataires du contrat de ville (CAF, État, ANCT, ANRU, Métropole de Lyon et Région Auvergne Rhône-Alpes) vont œuvrer à soutenir les actions déployées au plus près des habitants, notamment à travers un appel à projets dénommé « la programmation sociale ».

Cette programmation annuelle de la politique de la ville soutient des projets, en proximité, apportant des améliorations sensibles aux conditions de vie des habitants et menés soit par des associations soit par les services de la Ville.

En fin d'année 2023, la Mairie d'Ecully et l'Etat ont adressé à l'ensemble des associations locales, institutions partenaires et porteurs de projet potentiels des lettres de cadrage appelant aux candidatures des acteurs dans le cadre de cette programmation sociale.

S'appuyant sur les constats formulés par plusieurs partenaires et notamment les enseignants de primaire et du collège, il apparaît que la question de la sensibilisation des jeunes à l'égalité filles-garçons est prégnante.

Cette thématique a également été arrêtée par le Conseil Local de Parentalité comme un des axes à travailler, comme outil de prévention des discriminations et des violences sexistes.

Les services municipaux ont accompagné l'équipe enseignante de l'école primaire du Pérollier au montage d'un projet se déroulant de janvier à juin 2024, en collaboration avec le centre de santé et d'éducation sexuelle de Tassin-la-Demi-Lune.

En s'appuyant sur la thématique du sport plusieurs étapes sont prévues pour accompagner les élèves à se questionner sur les stéréotypes de genre dans le sport : photo langage, réalisation d'une frise, vidéos de sportifs, exposition pédagogique, projection d'un film au centre culturel. En s'adressant aux élèves de primaire, cette action a une visée préventive en initiant une réflexion des élèves sur la place de chacun, la notion d'égalité, de respect mutuel et de lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de la programmation sociale arrêtée pour l'année 2024, la Ville a déposé une demande de subvention en vue d'obtenir un financement à la mise en place de ce projet.

Cette action a été retenue et bénéficiera d'une subvention de 2 000 € maximum versée par l'Etat, en fonction des justificatifs des dépenses et du bilan qui sera réalisé.

— — — —  
Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240627-DELIB\_2024\_053-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Vu du code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2311-7 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

La Commission Famille – Petite enfance - Jeunesse, réunie le 12 juin 2024, entendue ;

A l'unanimité, par 33 voix pour,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

- Autorise la Commune d'Écully à percevoir la subvention versée par l'Etat au titre de la politique de la ville d'un montant maximum de 2 000 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que la recette correspondante relative aux subventions relatives à la programmation « politique de la ville » pour l'année 2024, seront imputées au chapitre 75 au compte 75738.

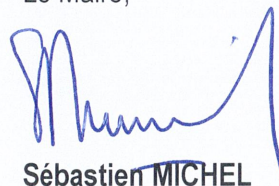
Ainsi délibéré,  
A Écully, le 27 juin 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

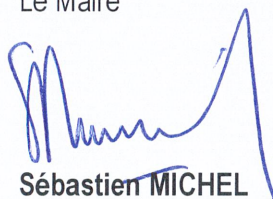
Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **04 JUIL. 2024**

Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240627-DELIB\_2024\_053-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2024